

Processus de la Clinique entrepreneuriale

- 1 À votre première rencontre, un étudiant notera les faits reliés à votre situation juridique et vos questions. Vous devrez également fournir la documentation pertinente.

En aucun cas vous n'obtiendrez de l'information le jour même de votre rencontre.

- 2 L'étudiant effectuera ses recherches afin de cibler l'information juridique pertinente à vous transmettre.
- 3 L'étudiant communiquera avec vous dans un délai raisonnable, afin de vous faire part des résultats de ses recherches et de répondre à vos questions, de manière à vous permettre de prendre une décision éclairée.

Le processus est confidentiel.

* Il est important de mentionner que la Clinique ne pourra parfois pas vous fournir de l'information juridique, notamment dans certains cas complexes ou nécessitant une expertise pointue. Nous tenterons alors de vous référer à une ressource plus adaptée à votre situation.

CLINIQUE ENTREPRENEURIALE



CLINIQUE JURIDIQUE

Plus d'information en ligne
USherbrooke.ca/etudiants/clinique-entrepreneuriale

Nous joindre
Clinique juridique entrepreneuriale
Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke
Campus principal de Sherbrooke
2500, boul. de l'Université
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Courriel : clinique.entrepreneuriale.droit@USherbrooke.ca
Téléphone : 819 821-8000, poste 66740

Dans sa mission de service à la collectivité, la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke offre aux entrepreneurs des services **GRATUITS** d'information juridique dispensés par des étudiants de 3^e ou 4^e année au baccalauréat en droit.



UN SERVICE AXÉ SUR L'ÉCOUTE

Qui peut recourir aux services de la clinique juridique entrepreneuriale?

Toute personne porteuse d'un projet entrepreneurial, à vocation sociale ou à but lucratif.

Ai-je besoin d'un rendez-vous?

OUI, nous vous demandons de communiquer avec la Clinique par téléphone ou par courriel afin de prendre un rendez-vous.

Quels sont les services offerts par la Clinique?

La Clinique offre de l'information juridique en réponse à vos besoins et à votre situation juridique. Nous pouvons également vous orienter vers des ressources spécialisées, des organismes communautaires ou gouvernementaux et d'autres professionnels.

La Clinique ne donne **aucun conseil, opinion ou avis juridique**. Nous ne pouvons pas vous représenter, évaluer les chances de succès de votre recours ou vous aider à rédiger, réviser ou compléter un document juridique, tel un contrat ou une mise en demeure.

Dans quels domaines de droit la Clinique offre-t-elle de l'information?

Les étudiants de la Clinique offrent de l'information juridique, notamment dans les domaines suivants :

- Formes juridiques de l'exploitation d'une entreprise (entreprise individuelle, société de personnes, société par actions, organisme à but non lucratif)
- Entrepreneurat social
- Droit de la propriété intellectuelle (brevets, marques de commerce, droits d'auteur)
- Contrats (vente, location, services)
- Protection des renseignements personnels